MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l’armement

Décision n° 1378 du 5 juillet 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l’armement

NOR : INTJ2119540S

Le commandant de la gendarmerie de l’armement,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l’intérieur en matière d’administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 2529 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032385S),

Décide :

Article 1er

L’adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er août 2021 :

Doré	Christophe	NIGEND :	179 879

Article 2

L’adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1er août 2021 :

Delpla	Fabrice	NIGEND :	156 561

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1er août 2021 :

Buisset	Bertrand	NIGEND :	266 843

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1er août 2021 :

Briais	Matthieu	NIGEND :	228 318

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l’intérieur.

Fait le 5 juillet 2021.

Le général,
commandant la gendarmerie de l’armement,
M. Hamel